

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2017

PAC APRÈS 2020 - (N° 4475)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
Mme Karine Daniel, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 41, substituer au mot :

« dans »

les mots :

« appartenant à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction rédactionnelle.